

Des massacres du 8 mai 1945 a ceux de gaza : des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide

Djilali SARI
Université D'Alger

« L'oubli serait une trahison » (Paul Deschanel, 1855-1922)

Telle est la citation – référence focalisant l'attention, toute l'attention, sur les conséquences et implications de l'oubli, plus exactement d'oubli intervenu à la suite d'évènements majeurs ayant affecté massivement et durablement certaines sociétés, de surcroît dans leurs chaires et consciences, à l'instar de crimes contre l'humanité, à dessein le crime contre l'humanité perpétré, **hier**, par la puissance colonialiste contre les Algériens sortis massivement en cette matinée du mardi du 8 mai 1945 pour manifester leur indéfectible attachement à la liberté, à l'affranchissement du joug colonial, tôt ou tard, du reste tout comme les peuples européens venant de se libérer de l'hitlérisme...., aujourd'hui comme durant **les six décennies écoulées**, contre le même génocide perpétré par Israël contre le peuple palestinien, **plus que jamais, récemment contre Gaza par le même état génocidaire, Israël** fort du soutien inconditionnel de l'Occident dans sa quasi-globalité...

Assurément, crimes de guerre et génocidaires ont donné lieu à un lourd bilan de victimes et de destructions matérielles massives. De surcroît dans les deux cas, des crimes de guerre et génocidaires qui n'ont pas été accompagnés ni de condamnations ni de compensations, **hier comme aujourd'hui**. Plus que jamais, n'est – ce pas dans la quasi-indifférence et le silence complice de nombre d'Etats composant l'ONU, voire avec les hésitations et balbutiement d'ONG humanitaires face aux bombardements ciblant des institutions éducationnelles relevant de l'UNRWA, au demeurant refuges non de fidayîn mais bel et bien d'enfants et de femmes fuyant leurs masures ciblées et réduites à l'état de ruines par la première armada du Moyen Orient, l'aviation israélienne ? **Hier comme aujourd'hui !**

A cet égard, les différents rapports et archivés ne relatent – ils pas des faits précis relevant de délits de crimes de guerre et de génocides, d'autant qu'il est fait état de recours systématiques à l'utilisation d'armes destructives massives contre de populations civiles, de femmes, enfants et vieilles personnes sans moyens de défense ? **Hier comme aujourd'hui !**

Aussi l'approche proposée est – elle axée sur les deux points suivants :

- les massacres du 8 mai 1945 identifiables aux crimes de guerre et crime contre l'humanité
- le génocide de Gaza ou le génocide s'inscrivant dans la longue durée perpétré par l'Etat israélien

I – LES MASSACRES DU 8 MAI 1945 IDENTIFIABLES AUX CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L' HUMANITE

Outre le prétexte tant recherché et les conditions du déclenchement des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, durant cette sanglante journée puis immédiatement et de proche en proche à travers toute sa région , voire Souk Ahras, alors que dès le 11 mai il est question d'une « *véritable guerre* » de l'aveu même du chef de la Ve région aérienne suite aux vols ayant débordé largement le quadrilatère, et que la veille trois B 26 sont intervenus sur les rassemblements d'habitants aux environs de Guelma, du reste confirmées par différentes opérations pour réduire à jamais les populations et les amener à implorer l'aman (A. Rey-Goldzeiguer, 2001 : 294).

Autant de faits concrets et de données dûment établis quant à **l'identification de crimes contre l'humanité et de crime de guerre durant le XIXe siècle**, à la suite de chaque insurrection, voire insubordination, alors qu' à elle seule, l'application systématique du principe de responsabilité collective après chaque incendie du couvert forestier, a été qualifiée par Ch. R. Ageron (1968, I : 116-128) *La grande guerre de l'administration des eaux et forêts contre les tribus (1881-1892)*.

Or si les juristes de la CPI éliminent sciemment de leur champ d' investigation et de références la colonisation proprement dite, cela ne saurait surprendre outre mesure, bien qu'il s'agisse essentiellement dans le cas concret de l'Algérie **de colonisation de peuplement** devant se renforcer **nécessairement** au détriment de la société algérienne demeurée plus que jamais profondément enracinée et solidement attachée aux valeurs et principes comme à ses constantes identitaires. Inconditionnellement ! D'autant que, par essence, ce même système axé sur l'exploitation outrancière et multiforme de l'homme par l'homme a mis en cause directement les biens matériels et immatériels de la société dominée, une coexistence déstabilisante et désaliénante, de surcroît marquée par de nombreuses insurrections **toutes noyées dans le sang durant le XIXe siècle** avec un lourd bilan de victimes, directement ou indirectement, non

sans conséquences graves sur l' évolution démographique, voire l'équilibre général au sein de régions ayant soutenu périodiquement des résistances désespérément ...N'en a – il pas été ainsi particulièrement à la suite de la répression d'insurrections ayan ciblé la destruction de certaines oasis ? N'en a – il pas été aussi des conditions mêmes d'autres répressions poursuivies et soldées par la confiscation des ressources des populations comme le montre l'analyse fine du **désastre démographique de 1867-1868** (Dj. Sari, 1982) et la décroissance mise en évidence par le dénombrement de **1872**, faisant apparaître un déficit de plus d'un demi million d'âmes ? En fait, bien plus pour la période de **1830 à 1872** ? A dessein, l'évaluation de la population algérienne demeure très approximative avec un rapport variant de 1 à 10 millions d'âmes (Yacono 1954, Habart, 1960, ...

En tout état de cause, le lourd bilan et les moyens mis en œuvre pour l'aggraver et réduire manifestants désarmés et révoltés désespérés du 8 mai 1945, tout relève des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, d'autant qu'en fait, ils n'ont représenté qu'une séquence par rapport aux lourds bilans des pertes durant le XIXe siècle.

Quoiqu'il en soit, pour sa part, Eric David dans *Principes de droits des conflits armées* (1993) a synthétisé ainsi la catégorie : « *Grosso modo, l'expression crime contre l'humanité désigne certains faits graves de violences commis sur une grande échelle par des individus, qu'ils soient ou non des agents d l'Etat ; contre d'autres individus dans un but essentiellement politique, idéologique, racial, national, ethnique ou religieux.* » D'autant aussi que les massacres du 8 mai 1945 ont revêtu **gravité et ampleur** durant quelques jours seulement tout comme à Gaza pendant une vingtaine de jours avec dans les deux cas des destructions massives avec effets collatéraux inqualifiables. D'autant aussi que de nos jours, les expressions employées par la Chambre d'appel du T P I Y sont significatives en les rapportant : « *à des conditions inhumaines* ». De poursuivre : « *Ils sont (...) des crimes de lèse -humanité et (...) les normes les interdisant sont d'un caractère universel et ne sont pas limités géographiquement.* » (Mario Bettati, 1993).

Par ailleurs, au vu des analyses fines (A. Rey Goldziguer, 2001), il y a lieu de tenir compte des actes générateurs d'une indignation très largement partagée aussi bien dans l'opinion publique que chez les intellectuels : « *Une chose innommable et terrifiante, une chose dont- on détourne la pensée et que nulle parole humaine, n'ose décrire...* ».

De fait, de tous les actes constitutifs de crimes contre l'humanité, c'est le cas de soumettre des individus « à des conditions inhumaines », soit des tortures, des privations, alors que les récits émanant de différentes sources et recoupés par des rapports officiels ne laissent planer aucun doute quant aux moyens utilisés (A. Rey- Goldzeiguer, 2001 : 295): **bombardements et mitraillages par 28 appareils, américains, anglais** ou de récupération intervenus pendant 15 jours, de surcroît renforcés par des avions venus de Mekhènes et d' El Jadida. De même la marine est intervenue. « *Les tirs répétés résonnent jusqu'à Alger.* », « *Répression sans discernement (...) tableau effroyable du Nord Constantinois* », souligne Claude Paillat (1969).

Pour sa part, le sous- préfet Achiary n'a-t-il pas hésité à arrêter non des meurtriers mais **des responsables des AML**, pour « *crever l'abcès* » (Rey- Goldzeiguer, 2001 : 299) ?

Autant de données qui rendent compte de la multiplication autant de crimes contre l'humanité que de crimes de guerre, **ayant ciblé partout des populations sans moyens de défense.**

II –LE GENOCIDE DE GAZA, OU LE GENOCIDE S'INSCRIVANT DANS LA LONGUE DUREE DE L'ETAT ISRAELIEN

Tout a été bien orchestré pour perpétrer des crimes d'humanité et de guerre contre une bande de terre comptant des surdensités humaines inobservées ailleurs, à dessein durant la courte période la plus favorable tant aggravée par le silence quasi-généralisé des états donneurs leçons de démocratie, précisément durant tout un bon mois, du 27 décembre 2008 et les **trois longues semaines de janvier 2009**, la période sciemment retenue en raison d'un concours de circonstances fort avantageuses sur le plan diplomatique, au demeurant coïncidant avec la longue attente imposée par l'échéance de l'investiture du nouveau président des USA.

- Des conditions des plus favorables

Délibérément, tout a été mis en branle pour le déclenchement des crimes d'humanité et crimes de guerre s'identifiant parfaitement à un génocide en tenant bien compte principalement sur le terrain des opérations, à la fois l'exiguïté de la bande de Gaza et des fortes densités de la population, plus de 1 000 h/ km², au surplus après des mois et des mois d'embargo, une perpétuelle prison collective à ciel ouvert...

Effectivement, toutes les conditions aussi favorables que surprenantes quant à la position prises par nombre d'Etats, proches et lointains, ont été exploitées activement et délibérément pour régler définitivement le sort

cette bande terre. Zone surpeuplée, objectif majeur d'être de l'Etat d'Israël. C'est ainsi que sur le plan interne, le gouvernement en place n'a fait qu'expédier les affaires, bel et bien le même cabinet qui a agressé précédemment durant tout un bon mois son voisin immédiat, le Liban en le réduisant à feu et à ceux, après maintes agressions et occupations antérieurement, en sus des conséquences directes, la guerre civile durant plus d'une décennie dès le milieu des années 1970. De plus, tous les autres états arabes, immédiat, proches et lointains ne laissaient prévoir aucune réaction à même de contrarier et encore moins d'entraver les opérations déclenchées par la première puissance militaire de la région, de l'état israélien génocidaire.

Quant à la première puissance mondiale, au surplus le principal allié et protecteur, les USA, leur contexte était des plus favorables, au terme d'une administration tant disqualifié depuis l'occupation de l'Irak et surtout la période électorale prolongée par celle de l'investiture du nouveau président élu Barack Obama le 20 janvier 2009.

Une longue période mise à profit pour le déclenchement de l'agression dès les derniers jours de décembre 2008, à dessein ceux consacrés à la célébration traditionnelle des fêtes de Noël et du nouvel an. En toute liberté et impunité, avec la complicité des lobby médiatiques comme l'illustre l'exemple de Christian Constantin, membre de *la Société des gens de lettres dont la lettre* ouverte adressé à huit quotidien français lui ont opposé une fin de non recevoir (*El Watan* du 28 janvier 2009). Cela ne saurait surprendre puisque peu après l'on assiste dans ce même pays à une grande offensive dirigée par le lobby israélien ciblant les média ne les ménageant guère, à l'instar de la « voix » de la France à l'étranger (*Une cible du lobby israélien*, in *El Watan* du 17 et 18 mars).

- La finalité de l'état d'Israël

La non publication du rapport du Secrétaire Général de l'ONU est révélatrice. Plus que jamais, les massacres perpétrés contre le peuple palestinien de Gaza s'inscrivent dans la droite ligne de l'idéologie génocidaire sur laquelle s'est construit et se perpétue l'Etat d'Israël, du reste le seul au monde se proclamant publiquement comme génocidaire. N'en est – il pas ainsi suivant l'une de ses devises clamant : « *Une terre sans peuple pour un peuple sans terre* » De l'exode de plus d'un million d'habitant consécutif à l'extermination de Diar Yacine, aux flux et reflux des habitants du Sud – Liban, en passant par les massacres de Chatila aux plus récents, ceux de Gaza, la même politique

d'extermination avec l'indifférence et le silence des uns, la complicité et l'accord tacite des autres, des grandes puissances, ses alliés inconditionnels. Comment serait – il autrement quand l'un des universitaires de Haïfa, Amon Soffer affirme au nom de ses concitoyens :

« Ainsi, si nous voulons rester en vie, nous avons à tuer et tuer et tuer : tous les jours, tous les jours... Si nous cessons de tuer, nous cesserons d'exister...La séparation unilatérale ne garantit pas la paix, elle garantit un Etat sioniste juif avec une majorité écrasante de Juifs. » (El Watan, 20 janvier 2009, p 23).

A elle seule la photo illustrant le compte rendu intitulé : “*In the Fog of Urban and Ethics Blur*” inséré simultanément dans le quotidien *Le Monde* avec la page jointe de *The New York Times*, du 24 janvier 2009, p 5, est édifiante, celle des funérailles de quatre bébés ensevelis sous les décombres accumulés par les bombes de l'aviation israélienne. A dessein, des massacres bien ciblés à l'instar du gynécologue exerçant à Tel- Aviv et originaire de Gaza, cité par Christian Constantin dans sa lettre ouverte qui n'a pu paraître qu'à travers les colonnes d'El Watan :

« Cet homme de paix, ce médecin, qui vient de perdre ses trois filles, ce crucifié vivant, ne mérite donc pas notre compassion ? Mon fils est également médecin et il a trois enfants, je peux donc juger de sa détresse. Je me dois à ses larmes de mêler les miennes, à ces cris mêler les miens. »

D'enchaîner : *« Plus que les dirigeants d'Israël, à qui, peut-être, on pourrait trouver des excuses à leur aveuglement, je plains les nôtres, chefs d'Etat de pays dits civilisés, qui n'osent pas prononcer un mot de compassion, qui prétendent faire taire les armes par leur seul prestige et qui n'ont même pas le courage de tendre une main secourable à un peuple dans l'erreur et lui dire :*

- Israël, dans l'horreur tu as dépassé les bornes. Tu t'es montré odieux à l'humanité entière. »

Conclusion

Ainsi pour tout observateur attentif, les similitudes entre les massacres subits par les deux peuples, algérien et palestinien, sont indissociables d'une même idéologie à quelques nuances près. Si pour l'un, il a été question d'un système politique axée sur l'exploitation multiforme de l'homme par l'homme, ne tolérant aucune insubordination à quelque motif qu'il soit sur le double plan, individuel et collectif, pour l'autre, la finalité des finalités demeure l'expansion et l'annexion de territoires **de proche en proche**, en parallèle à l'élimination des populations ciblées, de

proche en proche, par toute forme de colonisation proclamée et tolérée, par tous les moyens identifiables aux crimes de guerre et d'humanité...

Par essence, autant des crimes d'humanité et de crimes de guerre, et en conséquence génocidaires, de surcroît dans le silence et la complicité des uns et des autres.

Références bibliographiques

Alinad – tabet R. (1985): le 8 mai 1945 en Algérie, Alger, OPU, 245 p.

Le Cour Grandmaison O. (2005) : Coloniser, Exterminer, Sur la guerre et l'Etat colonial, Alger, Casbah, 365.

Delams –Marty M. (1994): le crime contre l'humanité, les droits de l'homme et l'irréductible humain, RSC.

Graven J ; (1950): Les crimes contre l'humanité. La Convention internationale sur le génocide, RC A D I, v 76, p 490.

Habard M. (1962): Histoire d'un parjure, Paris, Minuit. 396p.

Jankelvitch J. (1965): L'inscriptible, Revue administrative, no 103, janvier - février, Paris ;

Lemkin R. (1946): le génocide, R I D P, p 317.

Pellet A. (1998): Pour la Cour la Cour pénale internationale quand même ! Quelles réflexions sur sa compétence et sa saine, L'observateur des Nations Unies, no 55, Mekhaled B. (1995) : Chronique d'un massacre: 8 mai 1945, Sétif, Guelma, Kherrata, Paris, Syros

Paillat Cl. (1969): Vingt ans qui déchirèrent la France, 2 , Paris.

Rey- Goldzeiguer A. (2001) : Aux origines de la guerre d' Algérie 1940-1944, de Mers-El – Kébir aux massacres du Nord- Constantinois, Paris, La Découverte, 393 p.

Sari Dj.(1982): Le désastre démographique en Algérie, 1867-1868, Alger, SNED, 325 p.

Verhoeven J. (1991): le crime de génocide, originalité et ambiguïté, RBDI, p 5

Yacono X. (1954) : Peut- on évaluer la population algérienne en 1830 ? Revue Africaine, p 277- 307.

Zoller S. (1993): Crimes against Humanity, J D I, no 3.

Annexe :

Des témoignages authentiques recueillis à plus de 1000 km du théâtre des massacres du 8 mai 1945

Deux témoignages, deux précieux et émouvants témoignages émanant de deux sources différentes mais concordantes, tous les deux vécus profondément par deux adolescentes, le premier a été relaté incidemment par Zhor Kahia Tani (2003 : 70) au cours d'une rencontre de retrouvailles des Elèves EPS, Collège de Slane et Medersa de Tlemcen, le 20 mai 2003. En fait, c'est le visu et sentiments d'une fillette âgée alors de 9 ans que ceux de ses voisines associées sciemment au même évènement :

« Effectivement ces massacres de Mai 1945 avaient laissé une marque indélébile sur les enfants que nous étions. Nous avons d'ailleurs connus quelques enfants orphelins, originaires de Sétif, qui avaient été recueillis et adoptés par nos voisins les Boukli- Hassène. »

Quant au second témoignage, nous le devons au **vécu de l'adolescente** âgée alors de 15 ans, la collégienne Choumissa Chalabi, le récit restitué récemment dans son Journal intime quoique brièvement, à merveille un témoignage incontournable pour tout observateur averti recherchant et appréciant à sa juste valeur les retombées lointaines du drame qui a ébranlé des générations toutes entières du milieu du siècle écoulé à travers l'ensemble du territoire algérien, le crime contre l'humanité demeuré toujours non assumé par la puissance occupante d'alors :

« Aussi avons-nous marqué l'évènement le 8 mai 1945 au lycée, l'ex-EPS, par notre tenue vestimentaire (je me rappelle que ce jour là, j'étais habillée en noir), on avait refusé d'aller en permanence et d'adresser la parole aux camarades de classes, toutes filles de colons et de militaires.»

Le vécu aurait – il été limité strictement à l'observation de la tenue vestimentaire ? Ne s'agit-il pas aussi d'un signe ne trompant guère, bel et bien un signe revêtant une signification politique indéniable ayant entraîné sur le champ des implications qui ont failli compromettre les études de cette petite minorité, au demeurant constituée des premières collégiennes, des précurseurs enseignantes :

« Mme Martin, alors chef de l'établissement, m'avait convoqué dans son bureau pour un long interrogatoire (c'est nous qui soulignons). Mon frère, Mr Chalabi Salih, instituteur à l'Ecole de la gare, a été inquiété dans ce sens. » D'enchaîner, à dessein pour focaliser l'attention sur son engagement total, la prise de conscience profondes du prix payé aussi bien pour cette cause que celle de toutes les autres à travers les pays sous

domination coloniale et luttant vaillamment pour leur affranchissement, à moyen loin terme. Un hymne à tous les opprimés de la terre :

« Pour moi, jeune lycéenne, c'était un hommage à ceux qui ont fait ce que nous sommes. Nous avons compris que l'humanité est faite de plus de morts que de vivants dans la réalisation des aspirations nationales. »

P.S : La présentation de ces deux témoignages a été écoutée avec une forte charge émotionnelle par les participants du Colloque au cours de la troisième séance de la première journée du 9 mai 2009. Du reste, même Me Nicole Dreyfus l'a cité au cours de sa magistrale communication, alors que l'un des détenus durant 17 années, de 1945 à 1962, a tenu à nous manifester beaucoup d'égards.